



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2011

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions aux associations CRDSU, Moderniser sans exclure, Uniscité, Culture pour tous, Institut Bioforce et AFEV

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

Conseil du 11 septembre 2017**Délibération n° 2017-2011**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions aux associations CRDSU, Moderniser sans exclure, Uniscité, Culture pour tous, Institut Bioforce et AFEV**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, la Métropole de Lyon soutient le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville.

Les 3 piliers du contrat de ville 2015-2020 sont le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain. Dans chacun des domaines d'intervention, la jeunesse est affirmée comme une priorité ainsi que la lutte contre les discriminations et la participation des habitants.

Les opérateurs métropolitains proposés pour être soutenus en 2017 interviennent dans ces domaines prioritaires.

6 interventions d'opérateurs métropolitains sont proposées.

Ces interventions présentées dans cette délibération ciblent la jeunesse, l'expression des habitants, la formation des professionnels et le renforcement de leurs compétences, l'accès à la culture, la prévention de la violence faite aux femmes et la solidarité locale et internationale.

1° - Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU)

Le Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU) est une association qui a pour objet la qualification, l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs de la politique de la ville, ainsi que la valorisation et la capitalisation des pratiques locales relevant de ce champ.

Pour l'année 2016, près de 1 000 professionnels ont participé aux rencontres et groupes de travail, dont près de 40 % issus de la Métropole. En terme de communication, 6 numéros de la lettre d'information Sites & Cités, 11 newsletters ont été envoyées à 1 800 abonnés, 2 cahiers du développement social urbain, un premier sur le "développement économique dans les quartiers" et le deuxième sur "le sport, nouvelle recrue de la politique de la ville" et enfin un dossier thématique sur les conseils citoyens associé à un site web.

Pour l'année 2017-2018, les axes de travail du CRDSU sont :

- production d'un cahier du développement social urbain sur les métiers de la médiation,
- cycle d'échanges sur le renouvellement urbain (renouvellement urbain et participation, renouvellement urbain et logement, renouvellement urbain et développement durable, etc.),
- participation à une recherche-action sur le thème de "urbain/politique de la ville/participation citoyenne", en lien avec le Labex IMU (intelligence des mondes urbains),
- mise en réseau et animation des membres des conseils citoyens,
- sessions de formation aux valeurs de la République et la laïcité.

La proposition de participation de la Métropole au CRDSU pour 2017 est de 61 000 € (61 000 € en 2016).

Sur cette base, le budget prévisionnel du CRDSU, pour l'exercice 2017, serait de 651 800 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	8 000	Etat	252 000
services externes	38 500	Métropole	61 000
autres services extérieurs	211 792	Autres collectivités	122 000
impôts et taxes	9 450	Autres financements	216 800
frais de personnels	375 558		
autres charges	3 000		
dotations	5 500		
Total	651 800	Total	651 800

2° - Moderniser sans exclure (MSE)

Moderniser sans exclure (MSE) Rhône-Alpes est une association qui a pour objet de faciliter, par l'utilisation de l'outil vidéo (film), l'expression des personnes qui ont peu ou pas l'habitude de s'exprimer, les aidant ainsi à "oser la parole", à prendre confiance en eux, et permettre la confrontation des points de vue dans la recherche d'actions de changement co-construites.

Son projet porte sur les objectifs suivants :

- faire témoigner des habitants des quartiers de la politique de la ville ;
- montrer à cette occasion les engagements portés par certains de ces habitants qui se mobilisent dans le cadre de collectifs ou d'associations locales pour contribuer au lien social dans ces territoires en renouvellement urbain ;
- valoriser les actions de mobilisation des habitants sur des quartiers en politique de la ville et contribuer ainsi à une image plus juste du rôle des habitants dans ces quartiers en renouvellement urbain ;
- constituer un fond vidéo qui puisse être diffusé largement.

En 2016, des vidéos ont été produites, d'une part à partir du recueil de paroles d'habitants dans différents centres sociaux (Oullins, Ecully), de participants de la biennale de la danse et d'autre part à partir d'habitants engagés dans les conseils citoyens. Ce film a servi de support à l'animation de la rencontre du réseau des conseils citoyens de la métropole.

La proposition de participation de la Métropole à l'association Moderniser sans exclure pour l'année 2017 est de 6 000 € (6 500 € en 2016).

Sur cette base, le budget prévisionnel de "Moderniser sans exclure" serait de 25 000 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	500	Etat	2 100
services extérieurs	500	Métropole de Lyon	6 000
frais de personnels	10 600	autres	3 900
autres charges	400	contributions volontaires en nature	13 000
emploi des contributions volontaires en nature	13 000		
Total	25 000	Total	25 000

3° - Uniscité

Uniscité est une association opératrice de la démarche "service civique" dans l'agglomération, qui fait travailler des jeunes de 18 à 25 ans pendant 9 mois sur des projets de solidarité qui contribuent au vivre ensemble.

Le projet d'Uniscité est de développer, d'une part, le service civique en direction des jeunes en quartier Politique de la ville (QPV) et d'autre part, de développer des actions menées par des jeunes en service civique au sein de QPV.

En 2016, parmi les 80 jeunes en service civique, 14 résident en QPV soit 18 %. Sur les 19 projets mis en œuvre par les jeunes en service civique, 16 se sont déroulés au sein de QPV.

Pour l'année 2017, l'objectif avec le même nombre de volontaires est d'atteindre 30% de jeunes en service civique issus de QPV avec 80% des projets mis en œuvre dans un QPV.

La proposition de participation de la Métropole pour l'association Uniscité pour l'année 2017 est de 32 900 € (32 900 € en 2016).

Sur cette base, le budget prévisionnel 2017 de l'action d'Uniscité Rhône-Alpes serait de 344 781 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achat	15 930	Etat	79 839
services extérieurs	30 888	Métropole	32 900
charges de personnel	253 180	autres collectivités	70 033
autres charges	43 817	Europe	40 833
dotation aux amortissements	966	autres	121 176
Total	344 781	Total	344 781

4° - Culture pour tous

Créée en 2001 et reconnue d'intérêt général, l'association Culture pour tous a pour but de lutter contre l'exclusion et les discriminations, en facilitant la participation de personnes en difficulté socio-économique à une vie culturelle choisie et diversifiée, et la prise de parole, via un réseau d'acteurs sociaux et culturels.

Son périmètre d'intervention et les événements culturels valorisés par le dispositif concernent à 95 % le territoire métropolitain et elle est actuellement présente dans 41 des 59 communes de l'agglomération.

L'association s'appuie sur un réseau de « Coopérateurs » composé de 290 établissements culturels et 760 associations et services de collectivités intervenant dans les domaines de l'insertion, du social, du handicap, du soin et du médico-social et met à disposition plusieurs milliers d'invitations par an. Plus de 12 000 personnes en difficulté sont aujourd'hui inscrites pour avoir accès aux services de l'association via une structure partenaire.

L'objectif est d'amplifier le dispositif vers les publics de la politique de la ville. Plus de 100 structures sont implantées en QPV avec près de 3 500 personnes inscrites pour bénéficier du dispositif. Pour renforcer l'action, Culture pour tous accueille 15 jeunes en service civique, dont certains issus de quartiers en politique de la ville, pour mieux informer et sensibiliser les partenaires de terrain à l'utilisation du dispositif.

La proposition de participation de la Métropole à l'association Culture pour tous pour l'année 2017 au titre de la politique de la ville est de 5 000 € (5 000 € en 2016).

Sur cette base, le budget prévisionnel 2017 de l'action Culture pour tous serait de 68 791 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achat	4 000	Etat	34 700
services extérieurs	10 766	Métropole <i>(dont 5 000 € politique de la ville et 5 000 € Culture inscrits dans une autre délibération)</i>	10 000
charges de personnel	54 025	autres collectivités	16 300
		autres	7 791
Total	68 791	Total	68 791

5° - Institut Bioforce

Créé en 1983 par le docteur Charles Mérieux, l'Institut Bioforce est une institution de référence, acteur phare de la solidarité internationale dans l'agglomération lyonnaise et au niveau international. Depuis plus de 30 ans, l'Institut Bioforce a pour objectif d'accroître l'impact de l'action humanitaire et des systèmes de santé par le renforcement des compétences et de la professionnalisation des acteurs de l'humanitaire et de l'aide au développement devant faire face à des situations de crises de plus en plus complexes. Les professionnels issus de l'Institut Bioforce sont présents dans le monde entier travaillant au sein des plus grandes organisations non gouvernementales (ONG) internationales, partenaires de l'Institut Bioforce pour répondre aux besoins des populations.

L'Institut Bioforce a fait le choix du lien entre solidarité internationale et solidarité locale et de contribuer à la redynamisation des quartiers populaires. Dans cette optique, en 2006, a été créé le pôle développement local-Institut Bioforce implanté sur le plateau des Minguettes à Vénissieux, pour répondre de manière structurée et concertée aux problématiques des quartiers de la politique de la ville, et ancrer l'Institut Bioforce comme acteur du territoire métropolitain. L'Institut Bioforce mobilise ainsi son expertise, ses savoir-faire et ses ressources, au profit des territoires de la politique de la ville, en incluant dans la formation des 130 stagiaires-professionnels par an du temps dédié spécifiquement à l'appui et au montage de projets de solidarité et de développement local.

a) - Le pôle de développement local sur les quartiers en politique de la ville

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, la Métropole souhaite soutenir le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville. Une des priorités affirmées est l'intervention en direction de la jeunesse et de l'engagement citoyen.

Cette action de l'Institut Bioforce se met en œuvre par la mobilisation de près de 150 élèves qui, en appui aux acteurs de terrain, doivent mettre en place durant leur formation des projets sur la métropole.

Le pôle de développement local de l'Institut Bioforce se développe autour des 3 axes suivants :

- renforcer les capacités des structures locales et des habitants,
- favoriser la mixité socio-économique, culturelle, intergénérationnelle et de genre des acteurs et des publics,
- favoriser les liens et les dynamiques d'acteurs entre différents quartiers, communes et secteurs d'activités.

Pour 2016, l'objectif a été de prioriser et de renforcer l'action sur certains territoires de la politique de la ville. 72 projets ont ainsi été mis en œuvre sur 13 communes (Lyon, Vénissieux, Saint Fons, Villeurbanne, Bron, Vaulx en Velin, Feyzin, Givors, Oullins, Pierre Bénite, La Mulatière, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône) ce qui correspond à plus de 4 500 bénéficiaires.

En 2017, les 150 élèves de Bioforce se mobiliseront dans près de 50 projets d'appui auprès d'une quarantaine de partenaires différents, et sur 8 communes de la Métropole (Lyon, Saint Fons, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Corbas). Plus de 40 % des projets sont des projets à destination des jeunes, notamment collégiens. Ainsi, pour 2017, un événement sera organisé durant la semaine de la solidarité internationale en novembre 2017 pour valoriser les projets réalisés par des jeunes.

La proposition de participation de la Métropole à l'action pôle de développement local portée par l'Institut Bioforce pour 2017 est de 60 000 € (70 000 € en 2016).

Le budget total prévisionnel 2017 de l'action pôle de développement local de l'Institut Bioforce serait de 116 249 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achat	801	Etat - CGET	20 000
services extérieurs	7 210	Métropole de Lyon	60 000
charges de personnel	108 238	Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000
		Communes	25 000
		autres	1 249
Total	116 249	Total	116 249

b) - Actions internationales et humanitaires

Bioforce a pour objectifs de contribuer au renforcement et au développement des capacités des acteurs intervenant dans le domaine de la solidarité, afin d'améliorer, de manière qualitative et quantitative, la réponse aux crises humanitaires.

Son action se développe notamment dans les domaines suivants :

- le renforcement des compétences des intervenants nationaux et internationaux de l'action humanitaire,
- l'accompagnement du développement des capacités des organisations humanitaires et institutionnelles, locales et internationales, dans la réponse aux crises humanitaires,
- l'appui à l'évolution du secteur humanitaire, par sa participation à la structuration des approches et au développement de réseaux et d'outils de référence.

Face au nombre croissant de crises récurrentes dans les régions d'Afrique de l'ouest et centrale, liées aux conflits et/ou au changement climatique, ainsi qu'à la multiplication de contextes sécuritaires de plus en plus complexes, les acteurs de l'humanitaire doivent faire évoluer leur manière d'opérer. Chaque crise déstabilise le développement des communautés et renforce la vulnérabilité des personnes les plus démunies. Les stratégies régionales de réponse aux crises sur le court et moyen terme prônent une approche humanitaire globale vers la consolidation de la résilience des populations, mettant en avant les synergies multisectorielles au niveau de la prévention, la préparation, la réponse, le relèvement précoce, ainsi que le développement à long terme.

2 des engagements fondamentaux pris lors du Sommet humanitaire mondial (WHS) à Istanbul de mai 2016 consistent à "travailler différemment pour mettre fin au dénuement" et "investir dans l'humain". Ces engagements doivent se traduire en actions concrètes, telles que : "investir dans les capacités locales", "renforcer, sans les remplacer, les systèmes locaux et nationaux", "assurer des réalisations collectives: dépasser le clivage action humanitaire/développement". L'accord sur la "Grande négociation" lancé lors du WHS prévoit de consacrer 25 % du financement humanitaire global directement aux organisations locales et nationales d'ici 2020.

Présent depuis 2007 de manière permanente dans la région (Burkina Faso), le Centre Bioforce Afrique a déjà participé activement à une meilleure accessibilité des formations dans le domaine de l'aide humanitaire pour les professionnels francophones en Afrique (300 professionnels formés par an en moyenne), et souhaite poursuivre, à grande échelle, le renforcement des capacités des acteurs locaux à assumer un rôle moteur dans ce domaine. L'Institut Bioforce a capitalisé sur cette expertise pour la mise en place du centre régional de formations aux métiers de l'humanitaire à Dakar (Sénégal).

Après une large consultation des acteurs humanitaires, bailleurs internationaux, l'analyse de besoins et enjeux prioritaires ont conduit l'Institut Bioforce à implanter son nouveau centre régional de formation aux métiers de l'humanitaire à Dakar afin de mieux répondre aux objectifs de renforcement des capacités locales, reposant sur une stratégie de relocalisation des postes clés. Dakar est le point névralgique des organisations humanitaires opérant en Afrique de l'Ouest et Centrale, qui conduira l'ensemble de ses formations aux métiers et compétences humanitaires. Ce dispositif unique est une avancée majeure pour améliorer durablement la capacité d'intervention humanitaire des organisations internationales et locales de cette région.

Les objectifs concernant les bénéficiaires ciblés en 2017 sont les suivants :

- 235 professionnels locaux et régionaux (Sénégal + toute la zone Afrique de l'Ouest/Centrale) ;
- 150 professionnels locaux et régionaux (Sénégal + toute la zone Afrique de l'Ouest/Centrale) ;
- 144 professionnels d'Afrique de l'Ouest et Centrale ;
- 25 formateurs régionaux bénéficieront d'un accompagnement en ingénierie pédagogique ;
- 20 organisations/institutions - clé - publiques et de la société civile - du secteur de l'humanitaire.

La proposition de participation de la Métropole aux actions internationales et humanitaires portée par l'institut Bioforce pour 2017 est de 97 400€

Le budget total prévisionnel 2017 aux actions internationales et humanitaires de l'Institut Bioforce serait de 1 262 694€ répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de fonctionnement	475 770	recettes formation	713 094
services extérieurs	360 080	Métropole de Lyon	97 400
charges de personnel	426 844	Région Auvergne-Rhône-Alpes	125 000
		programme ECHO/UE	100 000
		Fondations	107 200
		Fondation Mérieux	120 000
Total	1 262 694	Total	1 262 694

6°- Association Fondation des Etudiants pour la Ville (AFEV)

La Métropole soutien l'Association Fondation des étudiants pour la Ville (AFEV) dans le cadre du déploiement du projet Koloc' à projets solidaires (KAPS), qui permet le développement de logements sociaux en colocation et développement solidaire. L'AFEV accompagne, depuis 2012, des projets de colocation de logements sociaux pour des étudiants s'engageant dans des actions de solidarité locales (lutte contre l'illettrisme, aide aux devoirs et lutte contre le décrochage scolaire, volontariat en service civique, etc.). Développées dans des quartiers de la politique de la ville, ces colocations s'inscrivent dans le partenariat local en prenant appui sur les équipes projet de la politique de la ville et les acteurs associatifs locaux. Ce sont ainsi 110 "places en Kaps" qui ont été créées sur le territoire de la Métropole, dans 6 quartiers de la politique de la ville (Bron Parilly, Villeurbanne les Buers et Tonkin, Oullins la Saulaie, Vaulx en Velin, les Verchères, Lyon 8° Langlet Santy).

L'objectif pour 2017 est de poursuivre le déploiement des projets de colocation à vocation solidaire en s'inscrivant davantage dans les partenariats locaux afin de permettre un meilleur impact dans les quartiers des actions de solidarité mises en œuvre par les étudiants. Cela suppose notamment de poursuivre le travail engagé sur le modèle économique des colocations solidaires.

La proposition de participation de la Métropole à l'association AFEV pour l'année 2017 est de 16 544 € (17 600€ en 2016).

Sur cette base, le budget prévisionnel 2017 de Kaps serait de 120 000 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achat	6 000	vente de prestations	17 606
services extérieurs	18 800	Etat	13 500
charges de personnel	95 000	Métropole de Lyon	16 544
dotation aux amortissements	200	Métropole - dans le cadre du plan d'éducation du développement durable 2017	13 020
		autres collectivités	11 800
		autres subventions	18 300
		financements privés (prévisionnel)	17 000
		fonds propres	12 230
Total	120 000	Total	120 000

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 278 844 € pour l'année 2017, au profit des associations suivantes :

- Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU) :	61 000 €,
- Moderniser sans exclure (MSE) :	6 000 €,
- Uniscité :	32 900 €,
- Culture pour tous :	5 000 €,
- Institut Bioforce - opération pôle de développement local :	60 000 €,
- Institut Bioforce - opérations actions internationales et humanitaires :	97 400 €,
- Association Fondation des étudiants our la ville (AFEV) :	16 544 €,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer

a) - concernant l'Institut Bioforce - opération actions internationales et humanitaires, seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920 pour un montant de 97 400 €,

b) - concernant l'Institut Bioforce - opération pôle de développement local, CRDSU, MSE, Uniscité, Culture pour tous et AFEV seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 515 - opération n° OP17O4922 pour un montant de 181 444€

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.